AGNICO EAGLE

145 King Street East, Suite 400, Toronto, ON M5C 2Y7 Tel: 416.947.1212

TSX: AEM
NYSE: AEM

NEWS RELEASE

agnicoeagle.com

(Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens, sauf indication contraire)

AGNICO EAGLE ANNONCE UN INVESTISSEMENT DANS RESSOURCES CARTIER INC.

Toronto (le 19 décembre 2016) – Mines Agnico Eagle Limitée (NYSE: AEM, TSX: AEM) (« Agnico Eagle ») a annoncé aujourd'hui qu'elle a convenu d'acheter 22 500 000 actions ordinaires de Ressources Cartier inc. (TSX-V: ECR) (« Cartier ») dans le cadre d'un placement privé sans courtier au prix de 0,20 $ l'action pour une contrepartie totale de 4 500 000 $.

À la clôture de cette opération, Agnico Eagle détiendra 22 500 000 actions ordinaires de Cartier, ce qui représente environ 19,97 % des actions émises et en circulation de Cartier avant dilution (en tenant compte de la transaction, mais en supposant par ailleurs que le nombre d'actions ordinaires émises et en circulation de Cartier en date de la présente demeure inchangé). La transaction doit normalement avoir lieu le 22 décembre 2016 ou vers cette date et est assujettie à certaines conditions.

Relativement à la clôture de l'opération, Agnico Eagle et Cartier concluront une entente sur les droits des investisseurs (l'« entente sur les droits des investisseurs ») en vertu de laquelle Agnico Eagle aura (i) le droit de participer à certaines opérations de financement par actions de Cartier afin de maintenir sa participation dans Cartier, qui est de 19,97 %, et (ii) le droit (qu'elle n'a pas l'intention d'exercer) de nommer une personne (ou deux personnes si le nombre de membres du conseil d'administration de Cartier passe à 10 ou plus) au conseil d'administration de Cartier. En vertu de l'entente sur les droits des investisseurs, Agnico Eagle sera soumise à une période de statu quo de deux ans pendant laquelle elle n'aura pas le droit de procéder à certaines interventions, notamment l'acquisition de plus de 19,99 % des actions émises et en circulation de Cartier, sous réserve de certaines exceptions.

Agnico Eagle acquiert les actions ordinaires à des fins de placement. Selon les conditions du marché et d'autres facteurs, Agnico Eagle peut, de temps à autre, acquérir des actions additionnelles ou d'autres titres de Cartier, ou encore disposer d'une partie ou de la totalité des actions ou des autres titres de Cartier qu'elle détient à ce moment.

Une déclaration selon le système d'alerte sera déposée par Agnico Eagle conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables. Pour obtenir une copie de la déclaration selon le système d'alerte, veuillez communiquer avec :

David Wong
Mines Agnico Eagle Limitée
145, rue King Est, bureau 400
Toronto (Ontario) M5C 2Y7
Téléphone : 416 947-1212

Le siège social d'Agnico Eagle est situé au 145, rue King Est, bureau 400, Toronto, Ontario, M5C 2Y7. Le siège social de Cartier est situé au 1740, chemin Sullivan, bureau 1000, Val-d'Or, Québec, J9P 7H1.

Agnico Eagle

Agnico Eagle est une grande société canadienne d'exploitation aurifère qui produit des métaux précieux depuis 1957. Ses huit mines sont situées au Canada, en Finlande et au Mexique, et elle exerce des activités d'exploration et de mise en valeur dans chacun de ces pays, ainsi qu'aux États-Unis et en Suède. Agnico Eagle et ses actionnaires sont en mesure de profiter pleinement du cours de l'or en raison de sa décision de longue date de ne pas vendre d'or à terme. Agnico Eagle déclare un dividende en espèces à chaque exercice depuis 1983.

Énoncés prospectifs

Les renseignements contenus dans le présent communiqué ont été rédigés en date du 19 décembre 2016. Certains des énoncés du présent communiqué, désignés ci-après « énoncés prospectifs », sont des énoncés prospectifs au sens attribué au terme « forward-looking statements » dans la Private Securities Litigation Reform Act of 1995 des États-Unis et au terme « information prospective » dans les dispositions des lois provinciales régissant la vente des valeurs mobilières au Canada. Ces énoncés se reconnaissent à l'utilisation de termes comme « prévu », « pourrait », « fera » ou d'expressions similaires.

Les énoncés prospectifs compris dans le présent communiqué incluent notamment, mais sans s'y limiter, les énoncés relatifs à la date de conclusion prévue de la transaction, à la participation d'Agnico Eagle dans Cartier au moment de la conclusion

de la transaction, à l'acquisition ou à la disposition d'actions de Cartier par Agnico Eagle à l'avenir ainsi qu'aux modalités de l'entente sur les droits des investisseurs.

Les énoncés prospectifs sont nécessairement fondés sur un certain nombre de facteurs et d'hypothèses qui, tout en étant considérés comme raisonnables par Agnico Eagle à la date à laquelle ils sont formulés, sont assujettis de façon inhérente à d'importants impondérables et incertitudes d'ordre commercial, économique et concurrentiel. De nombreux facteurs, connus et inconnus, pourraient entraîner une différence importante entre les résultats réels et ceux exprimés ou sous-entendus par ces énoncés prospectifs. Les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, qui ne sont pertinents qu'à la date de leur publication. À moins que la loi ne l'exige, Agnico Eagle n'entend pas mettre à jour ces énoncés et renseignements prospectifs et n'assume aucune obligation à cet égard.